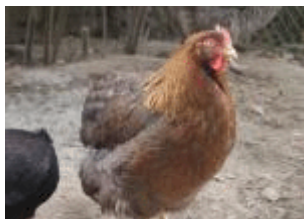




15/02/06 - Attention danger : La grippe des poules aux portes du Cameroun



L'alerte à la grippe des poules, très dangereuses quand l'homme l'attrape, a été donnée au Nigeria où plusieurs fermes ont été infectées. Une concertation interministérielle s'est tenue le 09 février à cet effet

Notre voisin immédiat, le Nigeria, est le premier pays africain touché par la grippe aviaire. Quatre fermes sont signalées suspectes dans le Nord mais aussi dans le Centre du pays, notamment à Kano et à Kaduna. Le virus y a déjà tué plusieurs dizaines de milliers de volailles. Tous les pays limitrophes au Nigeria ont interdit toute importation de volailles en provenance de ce pays.

Le ministre camerounais de la santé a mis sur pieds un comité interministériel élargi aux partenaires internationaux en vue de mettre rapidement à exécution le plan stratégique national de lutte contre la grippe aviaire.

Hier matin (09 février 2006), le ministre Urbain Olangue Awono de la Santé publique a réuni ses collaborateurs, ainsi que des responsables du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, de l'Elevage, du Commerce et de l'Administration Territoriale. On notait aussi la présence des représentants de l'OMS, Médecins sans frontières, le Centre Pasteur du Cameroun. .

On entend ainsi sonner l'alerte dans les fermes et marchés, surveiller et contrôler les exportations, la migration d'oiseaux... la contribution des vétérinaires en cas d'abattage dans les foyers déclarés, les mesures de protection, la sensibilisation de la population.

Indemnisation des paysans

Pour M. Jim Adams, Vice Président " Politique opérationnelle et services aux pays " les principales dispositions à prendre pour aider les pays face à l'apparition de l'épidémie animale consistent à améliorer l'accès aux services vétérinaires et à offrir une indemnisation convenable pour financer l'abattage de la volaille et inciter les paysans à déclarer les cas de grippe aviaire.

" Un autre enseignement tiré des programmes organisés à ce jour est qu'ils sont efficaces si les gouvernements offrent une indemnisation appropriée pour les programmes d'abattage et

identifient, en dehors de ces zones d'abattage, les zones où la vaccination s'impose.

" Il va de soi que, pour les paysans, et en particulier pour les paysans pauvres des régions rurales, c'est leur revenu qui est en cause. S'ils sont correctement indemnisés et reçoivent le prix du marché pour leur volaille, les programmes d'abattage seront efficaces. Si l'indemnisation est insuffisante, ils trouveront, comme l'expérience le montre, d'autres moyens pour se procurer des bêtes sur le marché et le problème prendra de l'ampleur.

Sources: www.worldbank.org

Qu'appelle-t-on la grippe aviaire ?

La grippe aviaire, ou grippe du poulet, est une infection due à un virus de la famille des Orthomyxoviridae qui comprend plusieurs genres (ou types) dont Influenzavirus A. Celui-ci est divisé en sous types parmi lesquels les sous-types H5 et H7. Cette infection peut toucher presque toutes les espèces d'oiseaux, sauvages ou domestiques. Elle peut être fortement contagieuse surtout chez les poulets et les dindes, et est susceptible d'entraîner une mortalité élevée dans ces espèces. Le virus Influenza aviaire peut éventuellement infecter d'autres espèces animales comme le porc ou d'autres mammifères. On parle d'épizootie de grippe aviaire lorsque la maladie affecte brutalement un grand nombre d'animaux à la fois dans une région donnée.

Comment se transmet le virus chez les animaux?

Le virus se transmet essentiellement par contamination aérienne, soit par contact direct, notamment avec les sécrétions respiratoires et les matières fécales des animaux malades, soit de façon indirecte par l'exposition à des matières contaminées (par l'intermédiaire de la nourriture, de l'eau, du matériel et de vêtements contaminés). Les espaces confinés favorisent la transmission du virus.

Comment reconnaître la maladie dans un élevage de volailles ?

Après une période d'incubation de 3 à 5 jours, les signes suivants peuvent apparaître : diminution de l'appétit, réduction considérable de la production d'œufs puis évolution vers une mort subite des volailles (la mortalité peut atteindre de 90 à 100 %).

Le virus influenza aviaire est-il transmissible de l'animal à l'homme ?

Le virus de la grippe aviaire de type A (H5/N1) peut se transmettre de l'animal à l'homme. Le phénomène observé depuis janvier 2004 en Asie confirme l'existence de plusieurs cas de transmission de ce type. Un phénomène semblable de transmission d'un virus aviaire à l'homme a été observé en Chine en **1997** (" grippe du poulet à HongKong ")

Quelles sont les populations les plus exposées au risque d'infection par le virus aviaire dans les pays affectés ?

Les personnes les plus exposées sont celles qui travaillent ou interviennent dans une zone contaminée :

- **!** les éleveurs et leur famille quand elles résident à proximité des élevages,
- les techniciens de coopératives et les vétérinaires,
- les techniciens et vétérinaires des services,
- les équipes de nettoyage et de désinfection,

Le Virus influenza aviaire est-il transmissible d'homme à homme ?

Une transmission secondaire d'homme à homme est possible mais reste exceptionnelle (3 cas intra-familiaux documentés aux Pays-Bas en 2003 avec le virus A (H7/N7)). Selon l'OMS, à la date du 05 août 2005, il n'existe pas de preuve d'une transmission inter humaine significative en Asie.

Quels sont les signes cliniques de la maladie chez l'homme ?

Après une durée d'incubation pouvant aller jusqu'à sept jours selon l'OMS, la maladie se présente d'abord comme une grippe banale (fièvre supérieure à 38°C associée à des maux de gorge, des douleurs musculaires et des troubles respiratoires comme une toux), mais elle s'aggrave rapidement du fait de troubles respiratoires sévères.

Existe-t-il un vaccin chez l'homme ? Quand sera-t-il disponible ?

Le vaccin contre la grippe humaine saisonnière qui est élaboré chaque année, ne protège pas contre le virus de la grippe aviaire. Un vaccin efficace ne pourra être fabriqué que lorsque la souche du virus responsable de la pandémie sera connue et isolée. Le délai de fabrication serait de plusieurs mois à partir du début de la pandémie.

Existe-t-il un traitement préventif efficace chez l'homme ?

Il n'y a pas de traitement préventif contre la grippe aviaire ; néanmoins, dans certaines circonstances particulières, un traitement anti-viral post-exposition par oseltamivir (Tamiflu®) pourrait être proposé.

Existe-t-il un traitement curatif efficace chez l'homme ?

Le traitement est avant tout symptomatique. Des traitement anti-viraux, (Tamiflu®), permettent d'atténuer les symptômes et les complications de la maladie. Il n'est efficace que s'il est administré dans les 48 heures après le début des symptômes.

Sources :

www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/grippe_aviaire/

Deux nouveaux canards touchés par le virus à Genève

H5N1 - Un troisième volatile a été retrouvé mort dans le Pays de Gex.

NOTRE DOSSIER

- [Grippe aviaire](#)

anne-Muriel brouet

Publié le 04 mars 2006

«Ayez l'œil!» C'est la consigne que la Ville de Genève a donnée à tous ses employés travaillant sur le domaine public. Le 27 février, à 8 h 14, un jardinier du Service des espaces verts et de l'environnement l'a eu en découvrant sur la grève du parc Barton un cadavre et une carcasse de fuligule morillon.

Ni une ni deux, il alerte l'inspecteur cantonal de la faune. Le verdict est tombé hier matin: le cadavre du canard migrateur, parmi les plus communs des bords du Léman, se révèle positif au virus H5. Les analyses du laboratoire britannique de Weybridge devraient confirmer, d'ici quelques jours, qu'il s'agit du virus hautement pathogène de la grippe aviaire, H5N1.

Immédiatement après la confirmation du verdict, la grève - inaccessible au public de toute façon - a été désinfectée. Un bandeau de sécurité a circonscrit le périmètre pour vingt-quatre heures. Des pancartes ont été posées pour rappeler aux promeneurs de ne pas toucher les oiseaux morts et d'appeler le numéro d'urgence du Domaine nature et paysage au cas où ils en trouvaient un (022 388 55 00; 24h/24h).

«On s'y attendait»

Cette découverte arrive moins d'une semaine après celle d'une harle bièvre morte du virus H5N1, près du Jet d'eau. Moins de 1900 mètres séparent les deux lieux. «On s'y attendait et on en attend encore», ne cache pas Gottlieb Dandliker, inspecteur cantonal de la faune. Pour autant, il n'y a pas lieu de paniquer pour l'heure. «Ce cas est très similaire au premier, précise Laurence Mermod, vétérinaire à l'Office vétérinaire cantonal (OVC). Il reste isolé et dans un périmètre restreint.»

Les zones de protection et de sécurité (voir ci-dessous) qui avaient été mises en place en début de semaine ont été légèrement étendues vers le nord-ouest. Elles risquent d'englober cette fois des petits élevages de volailles qui n'ont rien à craindre, si ce n'est un contrôle de l'OVC.

Le Pays de Gex atteint

Notons encore que les pensionnaires ailés du Jardin botanique, à proximité du parc Barton, sont à l'abri depuis le 20 février, dans des volières interdites au public. Etant donné l'absence de danger pour l'homme comme pour les autres animaux, aucune autre mesure n'a été prise. Hier également, on apprenait que le Pays de Gex était atteint à son tour par un cas de grippe aviaire. Le préfet de l'Ain, Michel Fuzeau, a annoncé que les analyses effectuées sur un fuligule morillon retrouvé mort à

Prévessin-Moëns ont confirmé les soupçons du virus de la grippe aviaire. Dès jeudi, les communes frontalières de l'Ain et de Haute-Savoie ont été placées sous surveillance, avec des contrôles sanitaires renforcés.

Enfin, dans le canton de Schaffhouse un canard, une foulque et un cygne morts ont été testés positifs au H5. A ce jour, au total, sept oiseaux sauvages ont été trouvés morts de la grippe aviaire en Suisse.

Et si demain un élevage du canton était infecté?

A Genève, les autorités vétérinaires se refusent encore à dévoiler le plan épizootie qui, au fil des découvertes d'oiseaux morts de la grippe aviaire, pourrait trouver une application prochaine. «Il doit encore être validé par différents partenaires et notamment l'Office vétérinaire fédéral», justifie Laurence Mermod, vétérinaire à l'Office vétérinaire cantonal (OVC). «Ceci devrait être chose faite au plus tard le 16 mars.» La spécialiste assure toutefois qu'il est prêt et pourrait être mis en œuvre, si nécessaire, avant sa validation.

Il n'en reste pas moins que ce plan est calqué sur celui de l'Office vétérinaire fédéral (OVF) qui lui-même s'aligne sur les mesures de l'Union européenne. Voici donc les grandes lignes qui sont ou seront appliquées dans le canton de Genève. On distingue deux cas:

- **Des cas isolés parmi les oiseaux sauvages.**

Nous en sommes à ce stade: la découverte d'oiseaux sauvages morts du virus H5 confirmé, présumé H5N1 (les analyses prennent quelques jours). Le vétérinaire cantonal sécurise l'emplacement où l'oiseau sauvage a été découvert. Il sécurise une surface de 30 à 200 m² environ. Le cas échéant, il fait enlever les excréments d'oiseaux suspects. Si les conditions locales le permettent, il ordonne le nettoyage et la désinfection de l'emplacement et de ses abords. Il pose des affiches de mise en garde dans les endroits fréquentés par le public.

En outre, dans un périmètre de 3 kilomètres est établi une «zone de protection» et dans un périmètre de 10 kilomètres, une «zone de surveillance». A l'intérieur de ces deux zones, la volaille doit être confinée, les élevages (dès un animal) annoncés à l'OVC, des dispositifs de désinfection appropriés installés à l'entrée et à la sortie des bâtiments de stabulation; les mouvements de volaille vers l'extérieur sont interdits, à l'exception du transport à un abattoir ou sur autorisation. Dans la zone de protection, plus spécifiquement, les élevages avicoles font l'objet d'un suivi clinique régulier et des échantillons peuvent être pris; la surveillance des oiseaux sauvages, notamment d'eaux, est accrue; le transit de volailles et autres oiseaux détenus en captivité est interdit.

- **Une exploitation frappée**

Outre la mise en place de zones de protection et de surveillance - qui occupent déjà aujourd'hui quasiment l'essentiel du canton -, «les autorités procéderont au bouclage de l'exploitation, à l'abattage de tous les pensionnaires et à une désinfection des lieux, explique Laurence Mermod. Des restrictions de circulation seront mises en place.»

Les personnes chargées de la désinfection et de l'abattage seront placées sous surveillance médicale. En revanche, conformément aux directives de l'OVF, il n'est pas prévu pour l'instant de vacciner les volailles d'exploitations voisines. (amb)

Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

[Conditions générales](#) | **[Contacts](#)** | **[Copyright](#)** | **[Charte](#)**